

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue des Remparts à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de construction. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue des Remparts**
Début : **Vendredi, 17 décembre 2021 à 08h00**
Fin : **Vendredi, 21 janvier 2022 à 17h00**
Motif : Travaux de construction
Règlement : GRE-363-2021

Grevenmacher, le 17 décembre 2021

La secrétaire communale
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carine Majerus



Le bourgmestre


Léon Gloden